

DEMANDE d'exonération de la taxe de l'eau formulée par Mme la Directrice de l'Ecole libre de la Montagne et par Mme la Directrice de l'Orphelinat de St-Gabriel Montagne 8°

Le MAIRE donne lecture des lettres.

1°) La Directrice de l'Ecole Libre de la Montagne 8ème  
à Monsieur le MAIRE de SAINT-DENIS

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'exonération de la taxe pour l'eau en faveur de mon établissement.

L'école compte un point d'eau potable et une fosse septique, le tout prévu pour 150 enfants.

Espérant une réponse favorable à ma requête, je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer l'expression de mon profond respect./.

La Montagne le 21 Juillet 1958  
La Directrice,  
Signé: Sr M. Nathalie Le Garrec.

2°) La Directrice de l'Orphelinat de St-Gabriel à la  
Montagne 8ème  
à Monsieur le MAIRE de SAINT-DENIS

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'exonération de la taxe pour l'eau, en faveur de mon établissement.

Nous sommes actuellement quarante personnes et prévoyons pour un avenir plus ou moins proche, le nombre de cinquante.

Oyant espérer une réponse favorable à ma requête, je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer, avec mes remerciements, l'expression de mon profond respect./.

La Montagne le 21 Juillet 1958  
La Directrice,  
Signé: Sr M. Nathalie Le Garrec

Le MAIRE. - Nous ne pouvons leur accorder que la détaxe de 10 % prévue au cahier des charges.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité. *Approuvé  
Saint Denis le 22/7/59  
Pr. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé = Balle*

*et soumis à l'approbation  
M. le Préfet  
Saint Denis le 11 Avril 1959  
Pr. le Secrétaire Général  
le Chef de Division d'Action  
Signé - Epavarnin*